



Communiqué de presse
10 décembre 2020

Les réseaux de chaleur et de froid sont deux fois plus verts qu'il y a dix ans, mais les défis à relever restent nombreux pour atteindre les objectifs de transition énergétique fixés pour 2030

À la veille de la 16^e édition des Rencontres nationales des réseaux de chaleur et de froid, AMORCE, le SNCU et l'ADEME ont fait un état des lieux de la filière et sont revenus sur les principaux enjeux et défis à relever dans un contexte de crise économique et sanitaire, mais aussi de refonte de certains éléments structurants du cadre réglementaire. Dix ans après la création du Fonds Chaleur de l'ADEME, la photographie dressée par l'enquête annuelle du SNCU et d'AMORCE sur l'année 2019 démontre le rôle central joué par les réseaux de chaleur et de froid dans la mise en œuvre de la transition énergétique et leur participation active à la dynamique des territoires. Toutefois, les prochains textes réglementaires (RE2020, décret tertiaire, réforme du DPE) seront déterminants pour l'accélération du développement des réseaux de chaleur et de froid comme cela est prévu dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et la loi de transition énergétique.

2009 – 2019 : une filière métamorphosée avec deux fois plus d'énergies renouvelables et de récupération

L'édition 2020 (données 2019) de l'enquête¹ révèle que la part de chaleur verte, à travers les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), a doublé dans le mix énergétique des réseaux de chaleur, passant de 31 % en 2009 à 59,4 % en 2019 grâce au verdissement des réseaux existants et à la création de nouveaux réseaux vertueux.

Cet important verdissement des livraisons de chaleur et de froid a eu pour effet d'améliorer considérablement l'empreinte carbone des réseaux avec une diminution de 44 % pendant cette période. Aujourd'hui, le contenu moyen en CO₂ des réseaux s'élève seulement à 0,107 kg /kWh.

Un réel soutien du Fonds Chaleur de l'ADEME

Cette évolution s'explique notamment grâce au soutien du Fonds Chaleur de l'ADEME, qui, en 11 ans, a investi près de 900 M€ pour soutenir la création, le verdissement et l'extension de plus de 1000 réseaux de chaleur et de froid. Cet outil, devenu incontournable pour accélérer le lancement de projets décarbonés, a ainsi rendu possible la production de plus de 31 TWh d'EnR&R.

Pour Fabrice Boissier, « **Près de 40 % des aides du Fonds Chaleur sont attribuées aux réseaux, hors installations de production, et l'ADEME a accru ces dernières années son soutien à la filière. L'un des enjeux majeurs est de poursuivre la dynamique de verdissement des réseaux. Depuis cette année, les réseaux aidés par le Fonds chaleur doivent - sauf exception - atteindre un taux minimum de 65 % d'EnR&R** ».

¹ L'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid est une enquête statistique réalisée chaque année par le Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine (SNCU) avec le concours de l'association AMORCE, pour le compte du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Cette année, l'enquête propose un parallèle entre les données 2009 et 2019, correspondant au dixième anniversaire du Fonds Chaleur géré par l'ADEME



Les réseaux de chaleur vertueux maintiennent leur compétitivité, mais l'équilibre reste fragile dans le contexte du coût historiquement bas des énergies fossiles

Le prix de vente moyen de la chaleur distribuée par réseau s'établit à 74,6 €HT/MWh en 2019 et reste donc stable par rapport à l'année 2018 (+1,2%). Grâce à la TVA à taux réduit, les réseaux vertueux sont compétitifs par rapport aux réseaux qui ne sont pas encore alimentés à plus de 50 % par des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R).

En considérant le coût de chauffage global annuel d'un logement moyen (facture énergétique + coût de maintenance + amortissement des investissements), les réseaux de chaleur restent compétitifs par rapport aux solutions de chauffage électrique et au gaz en 2019. Chauffer un logement moyen alimenté par un réseau de chaleur avec un taux d'EnR&R supérieur à 50 % coûte 1 238 € par an. En comparaison, le coût annuel global de chauffage pour logement similaire alimenté en gaz collectif est de 1 443 € et celui d'un logement alimenté par une pompe à chaleur individuelle s'établit à 2 028 €.

2020-2030 : l'atteinte des objectifs reste soumise aux conditions économiques et réglementaires

Malgré les très bons résultats affichés par la filière en 2019, le rythme actuel de développement des réseaux de chaleur est deux fois inférieur à celui qui serait nécessaire pour atteindre l'objectif fixé pour 2030, à savoir la multiplication par cinq des quantités de chaleur livrée depuis 2012. Cela revient à tripler les livraisons de chaleur renouvelable dans les dix prochaines années.

Toute la filière s'est mobilisée en 2019 dans le cadre du groupe de travail ministériel et porte aujourd'hui un certain nombre de mesures visant à poursuivre le déploiement des réseaux vertueux dans les territoires. C'est notamment le sens de l'action co-pilotée par AMORCE, le Cerema et l'ADEME auprès des villes de plus de 10 000 habitants ne bénéficiant pas encore des avantages d'un réseau de chaleur, qui donne déjà des premiers résultats.

Pour Nicolas GARNIER, Délégué général d'AMORCE « ***Nous proposons aussi la mise en œuvre d'un plan « Facteur 5 » dans les métropoles et les communautés urbaines où les réseaux de chaleur renouvelable peuvent encore se développer. AMORCE avait salué l'augmentation de l'enveloppe du Fonds Chaleur et de l'évolution des règles de soutien dans le cadre du groupe de travail ministériel qui se révèlent indispensables compte tenu de la conjoncture économique actuelle et de la baisse des prix du gaz. Il est en effet indispensable que l'ensemble des voyants restent au vert pour répondre aux objectifs fixés pour 2030. Mais il faut surtout que la chaleur renouvelable et les réseaux de chaleur soient bien intégrés dans les arbitrages qui seront pris dans le cadre de réformes en cours, au risque de se faire au détriment des territoires mobilisés pour développer une solution chauffage plus économique, plus locale et plus respectueuse de l'environnement*** ».

Pour Aurélie LEHERICY, Présidente du SNCU « ***Etant donné la multiplication des technologies disponibles au cours des 10 dernières années (biomasse, géothermie, etc.), toute la filière, avec l'ensemble des collectivités, entend accélérer dans la transition vers une chaleur toujours plus renouvelable. Cet objectif passera probablement par le développement des réseaux de chaleur existants dans les grandes villes mais aussi, enjeu clé de la décennie, par la multiplication de nouveaux réseaux vertueux dans les villes de plus de 10 000 habitants. A ce jour, plus de la moitié d'entre elles ne sont toujours pas équipées ! Ces ambitions se réaliseront sous certaines conditions : le budget et les conditions d'attribution d'aides du Fonds Chaleur devront suivre les ambitions de la filière ; la chaleur renouvelable devra rester compétitive par rapport aux énergies fossiles ; le cadre législatif et réglementaire devra également rester stable et cohérent ; sans oublier le fait que la réalisation d'une trajectoire carbone se devra d'être socialement juste. Tous les acteurs de la filière sont déterminés pour avancer et accompagner les collectivités dans le déploiement de la technologie la plus ajustée aux besoins de leurs territoires.*** ».

Réseaux de froid urbains : atteindre 3 TWh à horizon 2028

La décennie 2020 sera celle du nécessaire développement des réseaux de froid. Selon les objectifs fixés par la PPE 2028, leur livraison de froid doit atteindre 3 TWh au terme des 8 prochaines années. En effet, alors que les épisodes de canicule vont devenir fréquents dans un contexte de vieillissement de la



population, les collectivités urbaines vont devoir proposer des solutions efficaces et durables dans un espace limité et extrêmement contraint en milieu urbain afin de parer les phénomènes d'îlots de chaleur. Il ne s'agit plus d'un sujet de confort pour les occupants mais d'un enjeu sanitaire pour les populations.

Selon la Présidente du SNCU « ***Afin d'atteindre les objectifs de la PPE, il est important de définir au niveau européen ce que l'on entend par froid renouvelable. Cette définition commune permettra d'enclencher le basculement collectif vers les réseaux de froid, une solution technique encore trop discrète. Parallèlement à l'appui européen et au nécessaire cadre réglementaire stable et non discriminant par rapport aux solutions autonomes, le soutien du Fonds Chaleur est primordial. Alors que les réseaux de froid sont présents dans son périmètre depuis 2018, seule la moitié des projets ont en effet reçu une aide de sa part. La filière est prête à accélérer, elle n'attend que les conditions favorables pour cela !*** ».

Les chiffres clés 2019 vs 2009

| Réseaux de chaleur 2009 – 2019 | Réseaux de froid 2009 - 2019 |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● 798 réseaux enquêtés (418 en 2009) +90% ● 5 964 km de longueur desservie (3 321 km en 2009) +80% ● 25,6 TWh de chaleur livrée (23,4 TWh en 2009) +10% ● 40 993 bâtiments raccordés (24 061 en 2009) +70% ● 2,37 millions d'équivalents logements raccordés (2,04M en 2009) +22% ● 59,4 % d'EnR&R dans le mix énergétique (31% en 2009) +91% ● 0,107 kg /kWh de contenu en CO₂ (0,190 en 2009) -44% ● Prix de vente moyen de la chaleur renouvelable et de récupération livrée par les réseaux : 74,6 €HT/MWh (60,2 €HT/MWh en 2009) +24% | <ul style="list-style-type: none"> ● 24 réseaux (14 en 2009) +71% ● 0,96 TWh de froid livré (0,93 TWh en 2009) +3% ● 239 km de longueur desservie (131 km en 2009) +82% ● 1 339 bâtiments raccordés (870 en 2009) +53% |

L'intégralité des documents est disponible sur :

www.fedene.fr | www.amorce.asso.fr | www.observatoire-des-reseaux.fr



A propos d'AMORCE – www.amorce.asso.fr

Rassemblant plus de 970 adhérents (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et associations) pour 60 millions d'habitants représentés, AMORCE constitue le principal réseau d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités locales et des décideurs locaux en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire, de transition énergétique et de politiques Énergie-Climat des territoires, et de gestion durable de l'eau.

A propos du SNCU – Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine

Le SNCU, membre de la FEDENE, est un syndicat professionnel qui regroupe les gestionnaires publics ou privés de réseaux de chaleur et de froid. Ses adhérents ont en charge plus de 90 % de l'activité du secteur. Le SNCU œuvre quotidiennement, en lien avec ses partenaires français et européens, au développement des réseaux de chaleur et de froid vertueux. Il mène depuis les années 1980 des enquêtes nationales annuelles, seule source d'informations techniques du secteur. Ces données contribuent à la promotion des réseaux de chaleur et de froid et mettent en avant leur rôle majeur dans la transition énergétique : en 2019, les énergies renouvelables et de récupération couvrent 59,4 % de leur mix énergétique.

A propos de la FEDENE – Fédération des Services Energie Environnement - www.fedene.fr

La FEDENE, Fédération des Services Energie Environnement, regroupe, à travers sept syndicats professionnels spécialisés par métier, 500 entreprises de services centrées sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de la chaleur et de froid renouvelables et de récupération ainsi que le facility management et l'ingénierie de projets.

ADEME – www.ademe.fr

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Contacts Presse :

SNCU | FEDENE : Isabelle LAVILLE – ilaville@replique-com.com – 06 25 47 18 03

AMORCE : Romain JACQUET – rjacquet@amorce.asso.fr – 06 11 43 78 51

ADEME : Service de Presse – ademepresse@havas.com – 01 58 47 81 28